



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION POUR DÉCISION N° AU-19-049
L'ORGANISATION D'UN ATELIER EN DATE DU 17 JANVIER 2019
REFLEXOLOGIE PLANTAIRE AVEC MADAME
CLAUDIA GUTIERREZ DAVILA LE 20/02/2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°4929 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN

CONSIDÉRANT que Madame Claudia GUTIERREZ DAVILA, réflexologue, résidant au 1, rue Renault 94160 Saint-Mandé, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation à titre gratuit d'un atelier « Réflexologie plantaire » le mercredi 20 février 2019 de 10h à 12h dans la salle de l'animation de l'Espace Pierre-Souweine situé au 70, rue de Fontenay à Vincennes, dans le cadre de « la semaine Zen » ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Claudia GUTIERREZ DAVILA, Réflexologue, pour l'organisation, à titre gratuit, d'un atelier « Réflexologie plantaire » le mercredi 20 février 2019 dans la salle de l'animation de l'Espace Pierre-Souweine situé au 70, rue de Fontenay à Vincennes, dans le cadre de la semaine Zen.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des seniors, de la
démocratie locale et de la vie des quartiers,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190117-lmc1H5985H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/01/2019
Date de Publication : 17/01/2019